

218C1592
FR0000125585-FS0885

27 septembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CASINO GUICHARD-PERRACHON

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 septembre 2018, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 septembre 2018, le seuil de 5% du capital de la société CASINO GUICHARD-PERRACHON et détenir, indirectement par l'intermédiaire de la société UBS Switzerland AG qu'elle contrôle, 5 616 611 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON représentant autant de droits de vote, soit 5,12% du capital et 3,49% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	5 528 275	5,04	5 528 275	3,43
UBS Switzerland AG	88 336	0,08	88 336	0,05
Total UBS Group AG	5 616 611	5,12	5 616 611	3,49

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'instruments financiers portant sur des actions CASINO GUICHARD-PERRACHON détenus par la société UBS AG (article 223-13 du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, 928 200 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON au titre de contrats « *physically-settled long call option* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 21 décembre 2018 et le 20 décembre 2019 (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa).

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 2 719 830 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) dont :

- 34 830 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON au titre de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 1^{er} mars 2021 ; et
- 2 685 000 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON au titre de contrats « *short put options* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 19 octobre 2018 et le 21 juin 2019.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, en application de l'article 233-9, 6° du code de commerce, (i) 88 336 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions CASINO GUICHARD-PERRACHON, et (ii) 1 153 990 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de leur transfert à titre de *collateral*.

¹ Sur la base d'un capital composé de 109 729 416 actions représentant 161 065 850 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 726 255 « exchangeable bonds » échangeables en autant d'actions CASINO GUICHARD-PERRACHON à échéance du 1^{er} février 2022.
